

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 103

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« de travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.